

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente félicite M. le député Jean Tschopp pour la naissance de sa fille. Elle souhaite un bon anniversaire à M. le député Pierre-Alain Favrod.</p> <p>En préambule au point 6, elle accueille Mme Véronique Jobin, première médiatrice administrative du Canton, démissionnaire, et lui rend hommage, de même que l'ensemble du Grand Conseil et Mme la députée Valérie Schwaar, présidente de la Commission de gestion. Mme la Présidente donne connaissance des lettres de démission de MM. Frédéric Borloz, Jacques Nicolet et Laurent Wehri, et leur rend hommage.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Motion : (15_MOT_077) Lena Lio.</p> <p>Postulats : (15_POS_149) Jean-Michel Dolivo, (15_POS_150) Jessica Jaccoud.</p> <p>Interpellations : (15_INT_451) Catherine Labouchère, (15_INT_452) Fabienne Freymond Cantone, (15_INT_453) Ginette Duvoisin, (15_INT_454) Raphaël Mahaim.</p> <p>Résolution : (15_RES_029) Raphaël Mahaim.</p>			
OA	3.	<p>(GC 173) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Mme Anne Décosterd nouvelle députée</p> <p>Les conclusions du rapport du Bureau sont adoptées à l'unanimité. Il est procédé à l'assermentation de la nouvelle députée.</p>	GC	Devaud G.	
RENV-CE	4.	<p>(15_INT_448) Interpellation Marc-Olivier Buffat - Lavaux Patrimoine mondial : quelle politique entend suivre le Conseil d'Etat pour soutenir les activités liées à la valorisation de "Lavaux Patrimoine mondial" ? (Développement)</p>			
RENV-CE	5.	<p>(15_INT_450) Interpellation Jean Tschopp et consorts - En route pour les salons de beauté ! (Développement)</p>			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(GC 170) Election complémentaire du Médiateur/de la Médiatrice pour la législature 2013-2017 Bulletins délivrés : 128 ; bulletins rentrés : 128 ; bulletin nul : 0 ; bulletins valables : 128 ; bulletins blancs : 10 ; majorité absolue : 65. Est élu : M. Christian Raetz (117 voix). Voix éparses : 1.	GC	Devaud G.	
RENV-COM	7.	(15_POS_147) Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - La croissance des sans-papiers séjournant sur le territoire cantonal ces dix dernières années et le risque sécuritaire sont reconnus; aujourd'hui une identification et un recensement de la population s'imposent pour réduire les risques sécuritaires pour tous les citoyens vaudois (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
RENV-COM	8.	(15_POS_148) Postulat Stéphane Rezso et consorts - L'aide judiciaire des sous du contribuable pour attaquer les communes et l'Etat ? (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
RENV-CE	9.	(15_INI_015) Initiative Michaël Buffat au nom de la Commission des finances - Modification des articles 6 LCCF et 15 LCC (Développement et demande de prise en considération immédiate) La prise en considération immédiate de l'initiative et son renvoi au CE sont acceptés avec 2 abstentions et un avis contraire.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	10.	<p>(251) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 9'292'700 pour la mise en oeuvre du nouveau système d'information SAMOA (subsidés à l'assurance-maladie et obligation d'assurance) à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) (1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée avec quelques abstentions. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Art. 3, amdt com accepté avec une abstention. Art. 3 amendé accepté avec une abstention. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est présentée et est acceptée par 91 oui, 4 non et 8 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 111 oui et une abstention (majorité absolue requise).</p>	DSAS.	Despot F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	11.	<p>(236) Exposé des motifs et projet de décret sur les infrastructures pour le bâtiment des sciences de la vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 6.60 millions pour financer les études pour la rénovation et réaffectation de la première partie du bâtiment Amphipôle sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne ; • accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 12.80 millions pour financer les études pour la construction d'un bâtiment des sciences de la vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne ; • accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 6.15 millions pour financer les études pour la construction d'un bâtiment destiné à un centre de médecine personnalisée et d'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses et les problèmes d'immunodéficiência sur le site du Biopôle à Epalinges ; • accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 63.20 millions pour la construction d'un bâtiment destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et dédié au Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer sur le site du Biopôle à Epalinges. <p>(1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière sur les 4 décrets est acceptée par 101 oui.</p> <p>1er décret (CHF 6.60 millions) : art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. 2e décret (CHF 12.80 millions) : art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. 3e décret (CHF 6.15 millions) : art. 1 accepté avec 2 abstentions ; art. 2 accepté à l'unanimité. 4e décret (CHF 63.20 millions) : art. 1 à 5 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2e débat immédiat est présentée et est acceptée par 99 oui et 6 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise).</p> <p>(2e débat) : 1er décret, art. 1 et 2 acceptés. 2e décret, art. 1 et 2 acceptés. 3e décret, art. 1 et 2 acceptés. 4e décret, art. 1 à 5 acceptés. Fin du 2e débat.</p> <p>En votes finaux, le 1er décret est adopté par 102 oui et 1 abstention (majorité absolue requise) ; le 2e décret est adopté par 105 oui et 1 abstention (majorité absolue requise) ; le 3e décret est adopté par 104 oui et 2 abstentions (majorité absolue requise) ; le 4e décret est adopté par 111 oui et 1 abstention (majorité absolue requise).</p>	DFJC	Venizelos V.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	(250) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les Programmes pluriannuels des investissements - Période 2012 - 2016 - des établissements hospitaliers inscrits sur la liste LAMal vaudoise Les conclusions du rapport de la commission chargée de son examen (acceptation du rapport) sont adoptées à l'unanimité.	DSAS.	Roulet C.	
TRAITE	13.	(15_INT_337) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury - Surmédicalisation des patients âgés : que se passe-t-il à Cery ?	DSAS.		
OA	14.	(246) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 3'850'000 francs pour financer les travaux de sécurisation des bâtiments de la Police cantonale et les besoins en locaux liés à l'augmentation du personnel policier (1er débat) (1er débat) : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est présentée et est acceptée par 83 oui, 2 non et 9 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 94 oui, 1 non et 1 abstention (majorité absolue requise).	DIS.	Chollet J.L.	
REF	15.	(15_POS_122) Postulat Véronique Hurni et consorts - Revalorisation des métiers du domaine pénitentiaire Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération partielle du postulat et renvoi au CE) sont refusées par 43 oui, 61 non et 16 abstentions.	DIS, DIRH	Ducommun P.	
RENV-CE	16.	(15_INT_392) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni - Solidarité oui, mais dans le respect des lois Détermination Véronique Hurni suite à la réponse du CE à son interpellation : sous-amdt Rochat Fernandez refusé par 68 oui et 71 non. Le résultat est confirmé à l'appel nominal par 68 oui et 72 non. Détermination acceptée par 72 oui, 62 non et 5 abstentions. Le résultat est confirmé à l'appel nominal par 74 oui, 58 non et 6 abstentions. Consistant en un vœu, elle est renvoyée au CE, qui a trois mois pour informer le GC de la suite qui lui sera donnée.	DIS.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	17.	(15_INT_401) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - L'Etat est-il en rupture de peinture grise ?	DIRH.		
TRAITE	18.	(15_INT_373) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - Sécurité routière, pose de filets ? Oui, mais faut-il avoir les moyens de les entretenir	DIRH.		
TRAITE	19.	(15_INT_381) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Luc Bezençon et consorts - Convois toxiques : mettre sur les rails une politique environnementale et sécuritaire de qualité	DIRH.		
TRAITE	20.	(15_INT_380) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Collet au nom du groupe des Verts - La Venoge au vitriol ?	DIRH.		
TRAITE	21.	(15_INT_382) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Andreas Wüthrich et consorts - Assez de bois pour tout le monde dans notre canton ?	DTE.		
TRAITE	22.	(15_INT_354) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - La radioactivité est-elle dans nos bouteilles de vin, canettes et aussi dans les liquides qu'elles contiennent ?	DTE.		
TRAITE	23.	(15_INT_384) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Les cantons de Bâle-Ville, Genève et Zurich sortent du moratoire LAT; le canton de Vaud a-t-il la stratégie de ses ambitions ?	DTE.		
TRAITE	24.	(15_INT_348) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Susanne Jungclaus Delarze - Quel avenir pour les nombreux hectares occupés par la raffinerie dans le Chablais ?	DTE.		
TRAITE	25.	(15_INT_371) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cédric Pillonel - Cent millions, sans millions pour l'énergie ?	DTE.		
RET	26.	(15_MOT_064) Motion Céline Ehrwein Nihan et consorts - Pour un accueil digne, pour de vrais abris Le GC n'ayant pas encore statué sur la prise en considération de la motion, son auteure la retire.	DECS	Vuarnoz A.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	27.	(15_POS_126) Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Que sont devenus les "523" dix ans après leur régularisation ? Le citoyen est en droit de connaître les conséquences de cette politique spécifique à notre canton ! Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 55 oui, 40 non et 22 abstentions (classement du postulat). Le résultat est confirmé à l'appel nominal par 53 oui, 51 non et 13 abstentions.	DECS	Butera S. (Majorité), Voiblet C.A. (Minorité)	
RENV-T	28.	(15_INT_335) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Patricia Dominique Lachat et consorts - Arrêt de production de la raffinerie Tamoil, une affaire chablaisienne ?	DECS.		01/12/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :